



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
13 août 2009
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quatrième session
Point 67 a) de l'ordre du jour provisoire**
Promotion et protection des droits de l'enfant

Conseil économique et social
Session de fond de 2009
Point 14 g) de l'ordre du jour***
**Questions sociales et questions relatives
aux droits de l'homme : droits de l'homme**

Promotion et protection des droits de l'enfant

Note du Secrétariat

La présente note est soumise en application de la résolution 62/141, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de nommer un représentant spécial sur la violence à l'encontre des enfants pour une période de trois ans et prié le Représentant spécial de faire rapport tous les ans à l'Assemblée, au Conseil des droits de l'homme et au Conseil économique et social.

1. Le 1^{er} mai 2009, le Secrétaire général a annoncé qu'il nommait Marta Santos Pais (Portugal), Représentante spéciale sur la violence à l'encontre des enfants, au rang de sous-secrétaire général. Ainsi que l'a recommandé l'Assemblée générale, M^{me} Santos Pais jouera le rôle d'un défenseur mondial de premier plan et indépendant chargé de promouvoir la prévention et l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des enfants, dans toutes les régions. Comme le prévoit le mandat approuvé conformément à la résolution 62/141, la Représentante spéciale relèvera directement du Secrétaire général. Son bureau sera situé à New York et recevra un soutien administratif du Fonds des Nations Unies pour l'enfance. La Représentante spéciale présidera le Groupe interinstitutions sur la violence à l'encontre des enfants. Le poste et le Bureau de la Représentante spéciale seront financés au moyen de contributions volontaires. Conformément aux dispositions de la résolution 62/141, le poste est créé pour une période de trois ans, à l'issue de laquelle le mandat sera évalué, y compris en termes de financement.

2. M^{me} Santos Pais prendra ses fonctions en septembre 2009.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

** A/64/150.

*** E/2009/100 et Corr.1.

